



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 9 mars 2015

Communiqué de presse

Renouvellement de carte d'identité ou de passeport N'attendez pas la dernière minute !

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, de nombreuses personnes souhaitent faire renouveler leur carte d'identité ou leur passeport.

Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens ou de voyages, la préfecture de la Martinique incite le public à prendre dès à présent les dispositions qui s'imposent :

1. En vérifiant les dates d'expiration de leur carte d'identité et de passeport : Il convient de rappeler que la carte d'identité a acquis 5 années de validité supplémentaires dès lors qu'elle a été délivrée à une personne majeure à partir du 1er janvier 2004 ;
2. En les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire, à la mairie de la commune de résidence pour les cartes d'identité ou dans une mairie équipée d'une station biométrique pour une demande de passeport.

Compte tenu de la forte demande actuelle en pièces d'identité les délais à prévoir pour leur obtention sont de **2 mois pour les cartes d'identité et 1 mois pour les passeports**.

Information importante :

Un passeport, pour être valide doit, dans de nombreuses destinations, indiquer une **date d'échéance d'encore 6 mois après la date de retour**.

Toutes les informations sur les démarches, les horaires d'ouverture, des services de la préfecture sont consultables sur le site internet des services de l'État :

<https://www.martinique.pref.gouv.fr/Vos-demarches>

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1